

Nature des travaux

L'ouvrage sera remplacé par un radier en enrochements afin de laisser passer un débit d'étiage*.

Un seuil béton sera mis en oeuvre en aval du radier* en enrochements afin d'assurer la tenue de celui-ci. Il sera enfoui à 1 m de profondeur.

Un matelas alluvial* sera reconstitué à l'aide de graviers calcaires, sur une épaisseur de 20 cm au minimum, afin d'assurer ses fonctions écologiques et notamment les habitats pour la faune, les zones de reproduction pour les espèces de poissons, les zones d'enracinement pour de nombreux éléments de la flore.

Les travaux consisteront à mettre en place les matériaux en couche homogène sur l'ensemble de la zone enrochée.

Une passerelle sera mise en oeuvre au droit de celle existante, permettant ainsi de rendre accessible le site.

Elle sera en ossature métallique avec platelage en bois grâce à des essences naturellement durables comme le chêne, l'acacia, le châtaignier.

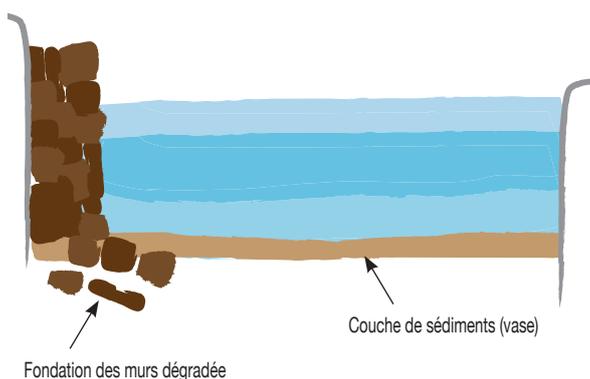
Les murs en rive droite et rive gauche en aval de l'ouvrage existant seront rejointoyés*.

Le mur situé en amont de l'ouvrage existant au droit des dégrilleurs*, sera restauré.

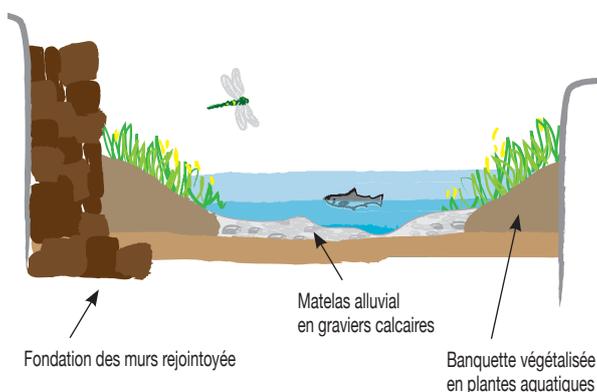
Un système de pompage sera mis en oeuvre afin d'alimenter le lavoir communal.

Des banquettes végétalisées seront réalisées le long des berges sur environ 150 mètres en amont de l'ouvrage. Les plantes aquatiques utilisées (iris, joncs, salicaire) amélioreront ainsi l'auto épuration* de la rivière. Ces banquettes de largeur variable permettront de recréer une sinuosité plus naturelle dans le bief* du moulin.

Situation actuelle



Situation projetée



Un suivi et un entretien de l'ouvrage devront être réalisés tous les ans, notamment après les périodes de crues afin de vérifier son bon état et l'absence d'entrave à la libre circulation piscicole.

Travaux financés par :



Lexique

Renard : fuite dans un ouvrage

Bajoyer : mur de consolidation d'un ouvrage situé entre l'ouvrage et la berge d'une rivière

Radier : fondations d'un ouvrage

Auto épuration : processus naturel (plantes) permettant à la rivière de retrouver sans intervention extérieure sa qualité naturelle, son état originel

Ecosystème aquatique : c'est l'ensemble des animaux et végétaux qui vivent dans un milieu aquatique et qui sont dépendants de la qualité de celui-ci.

Etiage : période de basses eaux d'un cours d'eau

Matelas alluvial : reconstituer un matelas alluvial consiste à recréer le fond naturel du lit de la rivière à l'aide d'apport de matériaux.

Rejointoyer : réfection des joints de maçonnerie

Dégrilleur : grille conçue pour retenir les matières et déchets volumineux présents dans l'eau

Bief : bras d'eau artificiel permettant d'alimenter un moulin

N'hésitez pas à nous contacter ou envoyer vos questions à : sivlo@montargis.fr

SIVLO - Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne

158, rue Paul Doumer - 45200 MONTARGIS

Tél : 02.38.95.11.62 - Fax : 02.38.89.39.52 - E-mail : sivlo@montargis.fr

re-naturer les Vallées du Loing et de l'Ouanne

Moulin du Bourg Gy-les-Nonains

11

Historique et état de l'ouvrage

Le Moulin du bourg situé sur le bras sud de l'Ouanne à Gy-les-Nonains ne présente plus d'usage aujourd'hui. Le moulin est utilisé actuellement en logement individuel et ne présente plus d'activité économique d'où l'abandon progressif de l'entretien des vannages et du bief dans la traversée du village.

Les ouvrages de manœuvre du moulin sont en mauvais état (fuites au niveau des vannes, renards* dans le bajoyer* et le radier*, passerelle vétuste, etc.).

Photomontage avant/après



Objectif des travaux

- Réduire l'envasement important du bief
- Favoriser la circulation des sédiments
- Permettre une circulation et un franchissement piscicole toute l'année
- Maintenir l'alimentation du lavoir communal
- Eviter le réchauffement et la stagnation de l'eau
- Favoriser l'auto épuration* naturelle
- Diversifier l'écosystème aquatique* aujourd'hui appauvri et simplifié
- Eviter les nuisances olfactives notamment en été
- Améliorer l'aspect esthétique du cours d'eau dans la traversée du bourg
- Supprimer les contraintes liées aux manœuvres et à l'entretien des vannes et de l'ouvrage
- Etre en conformité avec la législation en vigueur sur la préservation des rivières

Le projet d'aménagement de l'ouvrage permet de concilier la valorisation écologique du cours d'eau et la valorisation paysagère du bourg de Gy-les-Nonains

5

6

8

le Loing

10

11

13

14

12

9

Gy-les-Nonains

l'Ouanne

